**Zeitschrift:** Annales fribourgeoises

**Herausgeber:** Société d'histoire du canton de Fribourg

**Band:** 1 (1913)

Heft: 4

Rubrik: Société d'histoire

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 28.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## Société d'histoire.

Séance du 8 mai 1913. — En l'absence de M. Max de Diesbach, retenu aux Chambres fédérales à Berne, c'est M. Tobie de Ræmy qui préside.

M, le curé Raemy demande des explications au sujet de l'article que M. l'abbé Peissard vient de faire paraître dans les Annales fribourgeoises, n° 3, relatif à l'ostensoir de Bourguillon, et cite quelques traditions qui vont à l'encontre de sa thèse. Mgr Kirsch et le secrétaire montrent que les conclusions de l'article de M. Peissard sont absolument convaincantes.

On décide de tenir la réunion d'été à Jeuss (Jentes) près de Morat.

Sont reçus membres de la Société: MM. Emile Savoy, conseiller d'Etat; Cailler, conseiller national à Broc; D<sup>r</sup> Paul Arcari, professeur à l'Université, et Louis Menoud, instituteur à Blessens.

La Société décide d'envoyer une souscription de 10 francs à un ouvrage que les historiens zuricois se proposent de faire paraître en souvenir du 70<sup>me</sup> anniversaire de naissance de M. Meyer de Knonau, président de la Société suisse d'histoire. Sur la proposition de Mgr Kirsch, on ajoutera encore à ce montant un don de 10 francs.

Le secrétaire adresse les félicitations les plus chaleureuses de la Société d'histoire à M. Frédéric Dubois, notre collègue, qui, pour ses travaux relatifs aux relations entre la maison de Savoie et le pays de Vaud, vient d'être nommé par S. M. le roi Victor-Emmanuel III chevalier de l'Ordre de la couronne d'Italie.

Mgr Kirsch a compulsé aux archives du Vatican les registres où sont consignés les comptes dressés par les collecteurs envoyés par la curie romaine dans les états chrétiens, au commencement du XIVe siècle, probablement sous le pontificat de Clément V ou de Jean XXII, pour quêter en faveur des croisades et de la Terre Sainte, et il en a extrait ce qui a rapport aux diocèses de Lausanne, Genève et Sion, et en particulier au canton de Fribourg. Notre canton était à cette époque réparti en quatre grands décanats, ceux de Fribourg, d'Ogoz. d'Avenches et de Vevey.

Ces comptes fournissent d'intéressants renseignements non seulement sur la division des paroisses en décanats, mais aussi sur l'état des bénéfices ecclésiastiques de notre pays à cette époque. Ceux de ces derniers, dont les revenus ne dépassaient pas 7 livres tournois, soit environ 120 à 130 francs par an, ne payaient rien. Mais les bénéfices plus riches devaient fournir aux collecteurs, pendant six ans, environ le 5 % de leurs revenus annuels; les taxes étaient fixées par la curie d'après certaines moyennes, assez variables suivant les récoltes ou les conditions de la vie économique. La taxe pour les dîmes reposait sur la taxation faite dans le courant du XIIIe siècle lors de la perception des premières décimes pour les croisades.

C'étaient là pour le clergé de gros sacrifices, qu'il s'imposait pour les intérêts généraux de la chrétienté. Ainsi le curé de Fribourg payait, pendant six années consécutives, 8 livres, soit 136 fr. 80, somme qui correspond, en tenant compte de la valeur de l'argent quatre fois plus grande au XIVe siècle que maintenant, à 540 francs environ valeur actuelle. Cela suppose un bénéfice dont le revenu annuel serait estimé aujourd'hui à plus de 10,000 francs. Marly payait 40 sols; le bénéfice devait donc rapporter annuellement 72 florins d'or, soit 864 frs, c'est-à-dire environ 3250 frs valeur actuelle. Les églises paroissiales qui payaient les taxes les plus élevées étaient: Fribourg, 8 livres; Moudon, 7; Tavel, 6; Vevey, 4; Montpreveyres, 4; Morat, 4 livres bernoises; puis venaient Romont, Villaz-St-Pierre, etc.

Il y avait encore un impôt spécial prélevé sur les bénéfices dont le St. Siège s'était réservé la collature directe; on l'appelait *annates*. En vertu d'une constitution du pape Jean XXII, le nouveau titulaire d'un bénéfice de ce genre devait payer au fisc pontifical la moitié des revenus de la première année qu'il en était le desservant.

On voit par là que l'impôt sur le revenu était déjà connu aux XIII° et XIV° siècles. La curie romaine l'appliquait au clergé et en tirait des ressources assez considérables, nécessaires pour les multiples besoins de l'Eglise à cette époque. L'intéressant travail de Mgr Kirsch ne tardera pas à être publié.

kesana tahun 1961 dalam seri dalam 1965 dalam 1971 di kesantah dalam 1981 dal